

SERVICE INTÉRIEUR

DE L'INFANTERIE

Sa composition et sa hiérarchie.

* *De quelle arme faites-vous partie ?*

De l'infanterie, la reine des batailles.

* *Pourquoi appelle-t-on l'infanterie la reine des batailles ?*

Parce qu'à la rigueur elle peut se suffire à elle-même et tenir tête à toutes les troupes de l'ennemi, quelle qu'en soit la nature, tandis que l'artillerie et la cavalerie ne peuvent se passer de son concours.

* *De quel corps d'armée, de quelle division, de quelle brigade, de quel régiment, de quel bataillon et de quelle compagnie faites-vous partie ?*

3^e corps d'armée, 6^e division, 11^e brigade, 28^e régiment d'infanterie, X... bataillon, X... compagnie.

* *Quelle est la composition de ces différents éléments ?*

Le corps d'armée est la réunion de deux

divisions (5^e et 6^e) ; la division, de deux brigades (11^e et 12^e) ; chaque brigade est formée par deux régiments, commandés chacun par un colonel (11^e brigade : 24^e et 28^e ; 12^e brigade : 5^e et 119^e).

Le régiment compte 4 bataillons, commandés chacun par un chef de bataillon, auquel est adjoint un capitaine adjudant-major.

Le bataillon : 4 compagnies commandées chacune par un capitaine.

La compagnie comprend 2 pelotons commandés chacun par un lieutenant ou un sous-lieutenant.

4 sections commandées par les sergents.

8 escouades commandées par les caporaux et numérotées : 1, 3, 5, 7, etc., les numéros pairs étant formés en temps de guerre par les escouades qui se dédoublent.

** Comment reconnaît-on un militaire gradé ?*

Aux galons qu'il porte.

** Quels sont les insignes des différents grades ?*

Le caporal a 2 larges galons en laine sur l'avant-bras ; le sergent, 1 galon du même modèle en or ; le sergent-fourrier, 1 galon comme les sergents et un deuxième galon

en or sur le bras ; le caporal-fourrier, 2 galons en laine comme le caporal et 1 en or, sur le haut du bras, comme le fourrier ; le sergent-major, 2 galons en or sur l'avant-bras ; l'adjudant a un galon en argent mélangé de soie rouge qui fait le tour de la manche.

Le sous-lieutenant a un galon en or ; le lieutenant 2 ; le capitaine 3 ; le commandant, 4 ; le lieutenant-colonel, 5 (dont 2 en argent et trois en or). Les officiers supérieurs portent un plumet tricolore au képi en grande tenue.

Le colonel, 5 galons en or (aigrette blanche au képi en grande tenue).

Le général de brigade, en petite tenue, a un dolman à tresses et 2 étoiles en argent sur les manches, et le bandeau du képi brodé en or ; en grande tenue, une tunique à parements brodés en or, 2 étoiles sur les épaulettes, plumes noires au chapeau, ceinture bleu et or.

Le général de division même tenue différenciée par 3 étoiles sur les épaulettes ou les manches du dolman et une ceinture rouge et or.

Le général commandant le corps d'armée, même tenue que le général de division. Un galon en argent au-dessus des broderies du képi, plumes blanches au chapeau.

* *Comment se nomment vos gradés ?*

Caporal
Sergent.
Sergent fourrier
Sergent-major.
Adjudant.

* *Comment se nomment vos officiers ?*

Sous-lieutenant.
Lieutenant.
Capitaine.
Capitaine adjudant-major.
Chef de bataillon.
Lieutenant-colonel DE GAUJAC
Colonel. VILLA

* *Comment se nomment les généraux de brigade, de division, de corps d'armée ?*

Le général de brigade : Sériot ; le général de division : Noëllat ; le général commandant le 3^e corps d'armée : Gallimard ; le général gouverneur militaire de Paris : Florentin.

* *Quand le soldat parle à un supérieur, comment l'appelle-t-il ?*

De la manière suivante :

Oui caporal, oui sergent, sergent-fourrier, sergent-major, oui mon adjudant, mon lieutenant (même pour les sous-lieutenants) ;

mon capitaine, mon commandant (pour les chefs de bataillon et le major) ; mon colonel (pour le lieutenant-colonel comme pour le colonel).

* *Combien y a-t-il de médecins dans un régiment ?*

Trois.

* *Quels sont-ils et comment les distingue-t-on ?*

L'aide-major de 2^e classe (1 galon comme le sous-lieutenant) ou de 1^{re} (2 galons comme le lieutenant).

Médecin-major de 2^e classe, 3 galons comme le capitaine.

Médecin-major de 1^{re} classe, 4 galons comme le commandant.

Le bandeau du képi est en velours rouge.

* *Comment leur adresse-t-on la parole ?*

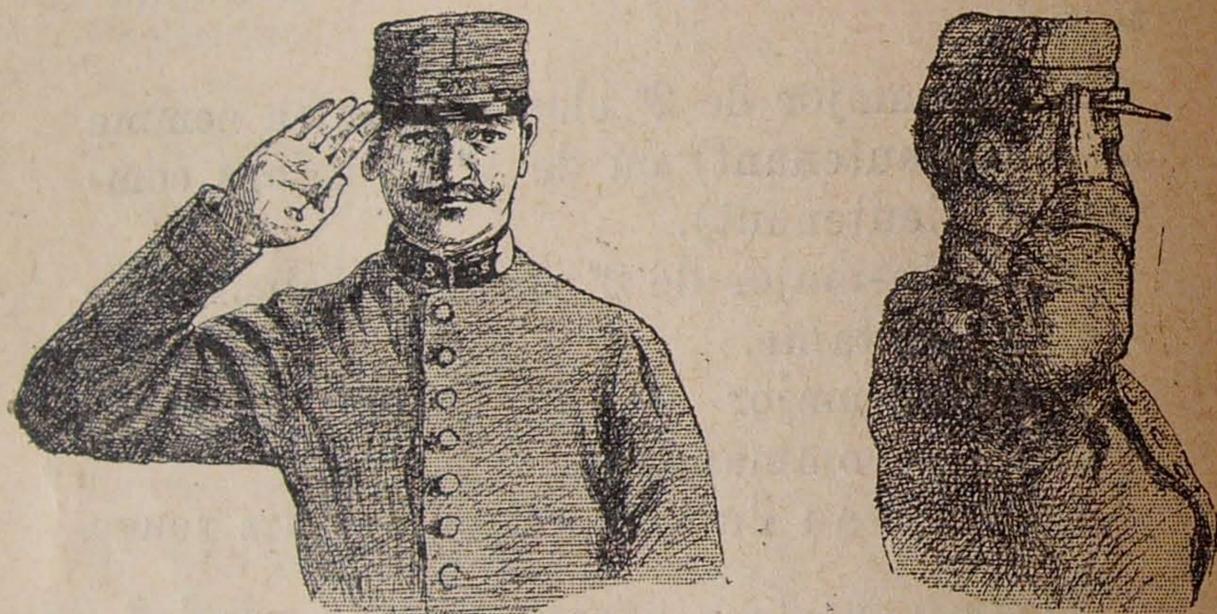
En faisant précéder leur grade de la mention « monsieur ». (Monsieur le médecin-major, Monsieur l'aide-major.)

Marques extérieures de respect.

* *Que doit faire le soldat rencontrant un supérieur ?*

Si le soldat est arrêté, faire face au su-

périeur, prendre la position du « soldat sans armes » et saluer. S'il est assis, se lever, faire face au supérieur et saluer. S'il croise son supérieur, porter la main droite à la coiffure six pas avant d'arriver à sa hauteur. S'il marche derrière lui, le saluer en arrivant à sa hauteur et continuer à marcher



Forme du salut.

en conservant la main à la coiffure jusqu'à ce qu'il l'ait dépassé, prendre le pas de façon à ne pas marcher un seul instant côte à côte avec lui.

Toujours regarder la personne qu'il salue et porter la tête haute, la main gauche restant toujours dans le rang.

** Comment le soldat salue-t-il un supérieur ?*

En regardant la personne à saluer, il porte la main droite ouverte au côté droit de la visière, la main dans le prolongement de l'avant-bras, les doigts étendus et joints, le pouce réuni aux autres doigts, la paume de la main en avant, le bras sensiblement horizontal et dans l'alignement des épaules. La position du salut est prise et quittée d'un geste vif et décidé, mais sans brusquerie ni raideur. De pied ferme et en marche, la main gauche est ouverte le long de la couture du pantalon.

Le soldat doit regarder franchement la personne qu'il salue. Si son attitude doit être déférente, elle doit aussi être fière ; car, dans l'armée, le salut honore aussi bien celui qui le donne que celui qui le rend.

** Quand doit-on saluer un supérieur ?*

Toujours, à tous moments et en toutes circonstances. Dans l'intérieur des casernes, le salut n'est donné qu'aux officiers ; toutefois, on doit le salut au sergent de planton.

** Si le soldat rencontre plusieurs fois un supérieur dans une promenade ou dans un lieu public, doit-il le saluer toutes les fois ?*

Non, la première fois seulement.

* *Le soldat porteur de son fusil doit-il saluer ?*

Non, mais il rend les marques extérieures de respect en portant l'arme sans s'arrêter, quel que soit le grade de l'officier.

* *Quelle position doit prendre le soldat porteur de son fusil lorsqu'il parle à un supérieur ?*

Si le supérieur est un caporal ou un sous-officier, il prend la position du soldat reposé sur l'arme ; s'il est officier subalterne, il porte l'arme ; s'il est officier supérieur ou général, il la présente.

* *Que fait un militaire qui passe devant le drapeau d'un régiment ?*

Il salue réglementairement.

* *Que doit faire un militaire assis dans un café, dans un omnibus, qui voit entrer un supérieur ?*

Il doit se lever pour saluer militairement ; s'il est découvert, il se lève simplement en marque de respect et se rassied.

* *Si, tout en fumant, on rencontre un supérieur, que doit-on faire ?*

On retire un instant de la bouche le ci-

gare ou la cigarette pour saluer militairement.

* *Si l'on tient une personne à son bras ?*

On quitte le bras de la personne avant de saluer.

* *Que doit faire le soldat qui croise un supérieur sur un trottoir, dans un passage étroit, dans un escalier ?*

Il s'efface avec déférence, et, si le trottoir est étroit, il en descend. Dans un escalier, il s'arrête, s'efface du côté opposé à la rampe et salue de pied ferme.

* *Doit-on le salut aux pompiers gradés ?*

Aux pompiers de Paris seulement, car seuls ils relèvent du Ministre de la guerre.

* *Un soldat en corvée doit-il saluer les supérieurs qu'il rencontre ?*

Non, le chef de la corvée seul salue.

* *Si le soldat est en corvée seul ?*

Il salue.

* *Comment doit saluer le soldat qui porte un paquet à la main ?*

Il passe son paquet dans la main gauche et salue réglementairement de la main droite.

* *Un soldat qui tient un cheval en main doit-il saluer ?*

Non, car il a la main droite occupée et on ne salue pas de la main gauche.

* *Que font les soldats quand un officier subalterne entre dans une chambre ?*

En l'absence du caporal, le premier homme qui aperçoit l'officier commande « *fixe* ». Les soldats se découvrent, se lèvent s'ils sont assis, et gardent l'immobilité jusqu'à ce que l'officier soit sorti ou ait commandé « *repos* ».

* *Si c'est un officier supérieur ou général qui entre dans une chambre ?*

Il commande « *à vos rangs* », les soldats se découvrent, se placent au pied de leur lit et s'alignent ; puis le caporal commande « *fixe* ». Les hommes en armes ne se découvrent pas, mais prennent la position du soldat reposé sur l'arme.

Le soldat hors du quartier.

* *Que doit faire un soldat sortant du quartier ?*

S'assurer que ses effets sont propres, qu'il est dans la tenue prescrite et se présenter au

sergent de planton chargé de veiller à la tenue des sortants.

* *Quelle attitude doit avoir le soldat hors du quartier ?*

Garder toujours une attitude militaire, ne pas mettre les mains dans ses poches, conserver ses effets boutonnés, ne pas se coiffer en arrière et ne pas fumer la pipe, ni chanter dans les rues.

* *Que fait le soldat qui rencontre un enterrement ?*

Il salue militairement quand le cercueil arrive à sa hauteur.

* *Que doit faire le soldat qui croise, sur un trottoir ou un espace étroit, des vieillards, des femmes ou des petits enfants ?*

Il leur facilite le passage et les aide au besoin, prouvant ainsi qu'il a du cœur et du savoir-vivre.

* *Quelle conduite le soldat doit-il tenir au café ou dans les lieux publics ?*

Conserver toujours une tenue correcte et ne pas faire de bruit, éviter de se trouver mêlé à des querelles ou des disputes et de se laisser surprendre par la boisson.

Dans un théâtre, ne quitter ni ses gants ni son sabre.

** Le soldat peut-il entrer dans tous les lieux et établissements publics ?*

Oui, excepté dans ceux que l'autorité militaire a consignés à la troupe. Dans tous les lieux et établissements publics, le soldat doit à tous ses supérieurs la même déférence et les mêmes marques extérieures de respect, celles-ci rendues avec la même correction que sur la voie publique.

** Un militaire peut-il être requis par un agent de la force publique pour lui prêter main-forte ?*

Oui, tout militaire en uniforme doit prêter spontanément main-forte, même au péril de sa vie, à la gendarmerie et aux autres agents de l'autorité.

** Un soldat doit-il venir en aide à un militaire dans l'embarras ?*

Certainement tout soldat doit venir en aide à un camarade dans une position difficile. Il doit le reconduire au quartier s'il cause du scandale ou s'il est en état d'ébriété, le soutenir s'il est attaqué ; la solidarité la plus complète est imposée par l'uniforme.

** Un soldat attaqué doit-il faire usage de ses armes ?*

Le soldat doit, en toute circonstance, évi-

ter toute discussion et toute rixe. Mais s'il est attaqué, il ne doit pas hésiter à se servir de ses armes.

Dès sa rentrée au quartier, il rendra immédiatement compte de l'événement.

** Que doit faire le soldat entendant la générale ?*

Rentrer immédiatement au quartier et, en cas d'impossibilité, à la caserne ou au poste le plus voisin.

** A quelle heure doit-il rentrer au quartier ?*

Pour l'appel du soir ; à moins qu'il ait obtenu une permission.

Tenue et police des chambres.

Hygiène.

** Comment est marquée la place de chaque soldat dans les chambres ?*

Le nom et le numéro matricule de chaque homme sont inscrits sur une étiquette placée à la tête du lit ; une étiquette plus petite est placée au-dessus du fusil au râtelier d'armes. Quand le soldat est de service, il retourne ces étiquettes.

** Que doit faire le soldat au réveil ?*

Il découvre son lit, relève et plie successivement au pied du lit les différentes parties de la fourniture. Il ouvre la fenêtre la plus proche de lui en évitant tout courant d'air. Il descend ensuite au lavabo pour bien se laver la figure et les mains à grande eau, se rincer la bouche et se nettoyer la tête, puis il se met dans la tenue prescrite pour le travail auquel il doit assister et prend son café.

** Pourquoi est-il prescrit de découvrir les lits et d'aérer au réveil ?*

Parce que les draps de lits, les couvertures et les matelas étant imprégnés des exhalaisons humaines, il faut les assainir en les exposant à l'air.

Les croisées ouvertes renouvellent l'air et permettent ainsi aux mauvaises odeurs de s'en aller.

Pour éviter les courants d'air, les croisées ne doivent être ouvertes que d'un seul côté quand les hommes sont dans les chambres.

Pourquoi recommande-t-on au soldat de se nettoyer la bouche ?

C'est pour assurer la conservation de ses dents, organe nécessaire à une bonne di-

gestion. Il est bon de se servir d'une brosse à dents, mais elle doit avoir les poils souples pour éviter de faire saigner les gencives. A défaut de brosse à dents, il pourra se servir d'un linge un peu rude légèrement mouillé et, si possible, humecté de quelques gouttes d'alcool, de vinaigre, de citron, etc.

** Qui est chargé de la propreté de la chambre ?*

Chaque soldat est désigné à tour de rôle pendant 24 heures pour nettoyer la chambre, porter les ordures au dehors, et remplir d'eau les cruches. Cet homme prend le nom d'homme de chambre.

** Comment doit-on nettoyer, chaque matin, les chambres, les corridors, etc. ?*

On doit, autant que possible, ne pas se servir de balais dans les chambres et les locaux communs occupés par la troupe, car si le balai débarrasse bien le plancher des poussières qui le recouvrent, en revanche, il en transporte une partie sur les murs et sur tous les objets et effets présents. Les poussières étant le principal véhicule des germes de maladies épidémiques, on se sert de préférence de fauberts faits avec de vieilles toiles d'emballage ou de vieilles cordes que l'on mouille légèrement, et avec lesquels on frotte les parquets et toutes les

planches sur lesquelles la poussière se dépose. Lorsque les fauberts sont suffisamment chargés de poussière, on les en débarrasse en les trempant dans un seau d'eau et en les tordant. Pour s'en servir à nouveau, on les humecte dans de l'eau propre.

Chaque homme doit enlever lui-même la poussière sous son lit et essuyer sa planche à bagages.

** Quelles sont les défenses faites au soldat dans la chambrée ?*

Il est défendu de :

Fumer au lit, cracher ailleurs que dans les crachoirs, entrer dans les chambres avant d'avoir décrotté ses chaussures, battre des habits dans les chambres, se servir des serviettes de ses camarades, des draps ou des couvertures pour s'essuyer, se laver dans les chambres, se coucher sur les lits avec les souliers ou les galoches, placer des effets entre la paillasse et le matelas, garder de la lumière après le signal de l'extinction des feux.

** Pourquoi défend-on aux hommes de cracher sur les planchers, dans les escaliers, corridors ?*

A cause du danger de la contagion, par les crachats desséchés, d'une maladie très

meurtrière, appelée phtisie ou tuberculose pulmonaire.

Il faut cracher dans les crachoirs qui sont dans les chambres, corridors, escaliers et qui doivent toujours être remplis soit de sciure de bois *humide*, soit de charbon de terre concassé ; l'une et l'autre de ces substances doivent être brûlées régulièrement tous les matins.

** Pourquoi les cruches à eau, disposées dans les chambres, doivent-elles être couvertes ?*

Afin d'éviter que des poussières ne puissent tomber dans l'intérieur de la cruche, altérant l'eau et la rendant dangereuse à boire.

** Pourquoi ne doit-on point boire dans un quart autre que le sien ? Fumer la pipe d'un camarade ? Manger avec des fourchettes ou cuillers autres que les siennes ? Souffler dans un instrument de musique qui ne vous appartient pas ?*

Dans la crainte de propagation de maladies dont la plus fréquente est la syphilis ou vérole.

** Pourquoi ne doit-on pas porter un képi, un bonnet de police autre que le sien ?*

Parce que, en portant un képi ou un bon-

net de police qui n'est pas à soi, on peut contracter des maladies du cuir chevelu, dont la plus fréquente est la *teigne pelade*.

** Pourquoi les perruquiers doivent-ils désinfecter leurs instruments ?*

C'est pour éviter la propagation des mêmes maladies (vérole, teigne), que les perruquiers doivent toujours désinfecter leurs instruments et plus particulièrement les tondeuses, après avoir rasé ou coupé les cheveux à un camarade. Cette désinfection peut se faire aisément en passant rapidement le coupant de l'instrument soit dans l'eau bouillante, soit, mieux, à la flamme d'une lampe à alcool ou d'un bec de gaz.

** Pourquoi faut-il se laver la figure, les mains, les dents, tous les matins ?*

Il faut régulièrement, tous les matins, se laver la figure et les mains et profiter des douches de la semaine pour se laver tout le corps et surtout les pieds, pour éviter une foule de maladies de peau, telles que prurigo, furoncles, etc.

** Pourquoi faut-il changer de linge aux époques réglementaires ?*

C'est aussi pour éviter ces maladies qu'il faut, aux dates réglementaires, changer de

linge de corps (chemise, caleçon). La propreté corporelle est la moitié de la santé.

** Pourquoi doit-on, de préférence, porter des chaussettes de laine ?*

Le mieux, pour ceux qui le peuvent, est de porter, été comme hiver, des chaussettes de laine, parce qu'elles évitent une foule d'excoriations aux pieds.

** Quelle influence la propreté a-t-elle sur le soldat ?*

Elle est le meilleur préservatif contre les maladies. En station comme en marche, le soldat doit se nettoyer la tête, se laver la figure, les mains et les pieds, se rincer la bouche après chaque repas, éviter l'eau glacée quand il est en transpiration, changer de linge le plus souvent possible.

** Peut-il sortir de la chambre après l'appel du soir ?*

Lorsqu'il a besoin de sortir après l'appel du soir, il doit se vêtir complètement avant de quitter la chambrée.

** Peut-on jouer entre camarades ?*

Oui, mais à condition de ne pas jouer d'argent et de n'avoir ni discussion ni querelle.

* *Que doit faire l'homme qui est malade ?*

En prévenir le caporal de chambrée.

* *Quels sont les devoirs du soldat vis-à-vis des recrues ou de ses camarades ?*

Les vexations ou farces grossières s'appellent *brimades* ; or, les *brimades* sont des *lâchetés*. L'ancien soldat doit être un *protecteur* et un *guide* pour l'homme de recrue.

Il profite de son expérience pour lui apprendre ses devoirs, il l'aide au besoin pour lui faciliter les débuts de sa vie nouvelle.

Les rapports entre les soldats doivent être convenables. L'attitude et la tenue dans les chambres comme à l'extérieur doivent toujours être *décentes*. Les expressions *ordurières*, les plaisanteries *grossières* et *blesantes*, les chants *obscènes* sont sévèrement *interdits*.

La liberté doit être égale pour tous, et chacun doit recevoir tout ce à quoi il a droit comme argent et comme vivres.

Nomenclature, placement et entretien des effets.

* *Quels sont les effets d'habillement réglementaires confiés au soldat ?*

Capote, tunique, veste, pantalon de drap,

pantalon de toile, bourgeron, épaulettes et képis, un de grande et un de petite tenue.

* *Comment entretient-il les effets d'habillement ?*

Tous les jours et même plusieurs fois par jour, si c'est nécessaire, le soldat doit battre ses effets avec le martinet, puis achever d'enlever la poussière avec la brosse (user modérément de cette dernière et toujours dans le sens du drap).

Lorsque les doublures sont sales, il les lave ; si les effets sont décousus ou déchirés légèrement, il les raccommode lui-même, et recoud les boutons et les agrafes.

* *Comment fait-il pour détacher ses effets ?*

Il se sert d'ammoniaque liquide, de benzine, ou de savon à détacher, qui lui sont fournis par l'ordinaire. Imbiber les parties du drap qui sont tachées avec l'ammoniaque et les froter avec une brosse ou une éponge trempée dans l'eau tiède, ou froter avec le savon la partie tachée préalablement humectée, se servir ensuite d'une brosse mouillée pour le faire pénétrer dans l'étoffe et *rincer à l'eau tiède* pour enlever toute trace de la matière employée.

* *Comment lave-t-il les doublures ?*

Froter la doublure avec de l'eau tiède

et du savon en se servant d'une brosse à habits usée, rincer à grande eau et faire sécher à l'abri du soleil.

** Quels sont les effets de petit équipement réglementaires que l'homme doit avoir en sa possession ?*

3 chemises, 2 caleçons, 3 cravates, 1 paire de bretelles, 3 mouchoirs (2 ordinaires et un d'instruction), 1 calotte de coton, 2 paires de gants, 1 paire de brodequins, 1 paire de souliers de repos, 3 paires de guêtres de toile, 1 étui-musette, 1 pompon, 1 gamelle individuelle, 1 cuiller, 1 quart, 2 serviettes;

1 sac à brosses qui contient :

1 brosse à habit, 1 brosse double à chaussures, 1 brosse à lustrer, 1 brosse à patience, 1 patience, 1 brosse à fusil, 1 boîte à graisse, 1 martinet ;

1 trousse renfermant :

1 bobine garnie de fils de différentes couleurs pour les réparations aux effets, et de 6 aiguilles, 1 paire de ciseaux, 1 dé à coudre, 1 trousse à boutons.

** Comment ces effets sont-ils nettoyés et entretenus ?*

Une fois par semaine, chaque homme donne au blanchissage 1 chemise et 1 ca-

leçon ; lorsque ces effets lui sont rendus, il les visite et fait lui-même les réparations nécessaires ; les autres effets de linge tels que le mouchoir, la serviette et les effets de toile sont lavés et entretenus par ses soins.

** Où doit être placé le linge propre ?*

Le linge propre doit être placé dans l'étui-musette ; si la tenue de campagne est prise, le linge supplémentaire est placé dans une serviette sur le paquetage.

** Où doit être placé le linge sale ?*

Dans la patelette du havresac ; néanmoins, les hommes changeant de linge le samedi et le linge sale étant envoyé le même jour au blanchissage, il ne doit y avoir que rarement du linge sale dans le havresac.

** Comment le soldat entretient-il la chaussure ?*

Les chaussures sont ordinairement cirées, mais on les graisse chaque fois qu'il est nécessaire pour assouplir le cuir, particulièrement pour les marches et les manœuvres et par les temps humides. Les réparations à la chaussure sont faites par les cordonniers de la compagnie.

** Comment graisse-t-il la chaussure ?*

Avant d'appliquer la graisse sur les

chaussures, enlever la boue avec une brosse, les laver à l'eau et les essuyer ; faire fondre la graisse et l'appliquer à l'état tiède sur toutes les parties de la chaussure, frotter vigoureusement avec les mains pour faire pénétrer la graisse dans le cuir et l'assouplir en tous sens.

** Comment sont réparés ou remplacés les effets en mauvais état ?*

Quand les effets ont besoin de grosses réparations, le soldat en prévient son caporal, qui rend compte. Le capitaine prescrit les réparations à exécuter soit par la compagnie, soit par l'atelier commun.

** Quels sont les effets de grand équipement que le soldat a en sa possession ?*

1 ceinturon, 3 cartouchières, 1 porte-épée, 1 bretelle de fusil, 1 havresac, 1 paire de bretelles de suspension.

** Quelle est la place de ces effets ?*

Les cartouchières sont suspendues par leur passant aux petits crochets fixés sous la planche à bagages ; le ceinturon, garni de l'épée-baïonnette, est suspendu au grand crochet. La bretelle est fixée au fusil ; le havresac à plat sur la planche supérieure ou les effets.

** Comment entretient-il l'équipement ?*

Avec de l'encaustique ; étendre la pièce à astiquer sur la planche, mettre de l'encaustique dans les creux et gerçures et frotter vivement avec le manche du martinet. Lorsque la surface est partout bien unie, donner du brillant en frottant avec de la cire puis avec un bouchon et un morceau de drap ou de laine.

** Quels sont les effets de campement ?*

En temps ordinaire, 1 petit bidon et une courroie de petit bidon. En manœuvres et en campagne, l'escouade possède : 4 grandes gamelles, 4 marmites, 2 seaux en toile, 1 moulin à café, 2 sacs à distribution.

** Comment est entretenu le petit bidon ?*

Le petit bidon doit être souvent rincé à l'intérieur, égoutté, tenu renversé et ouvert, et le bouchon nettoyé pour éviter la moisissure.

** Comment sont nettoyés les boutons des effets d'habillement et les cuivres des objets de grand équipement ?*

Avec du tripoli et une brosse. On se sert de la patience pour les boutons, afin de ne pas salir le drap.

* *Quels sont les objets d'armement que le soldat a en sa possession ?*

1 fusil portant un numéro de série, 1 épée-baïonnette et une baguette marquées comme le fusil, les cartouchés dites de sûreté.

* *Quelle est la place de ces objets ?*

Le fusil est au râtelier d'armes, le chien à l'abattu ; l'épée-baïonnette accompagne le ceinturon ; les paquets de cartouches sont placés dans les cartouchières avec des chiffons gras et des chiffons propres pour le nettoyage de l'arme ; la baguette dans le sac.

* *Quels sont les objets de literie ?*

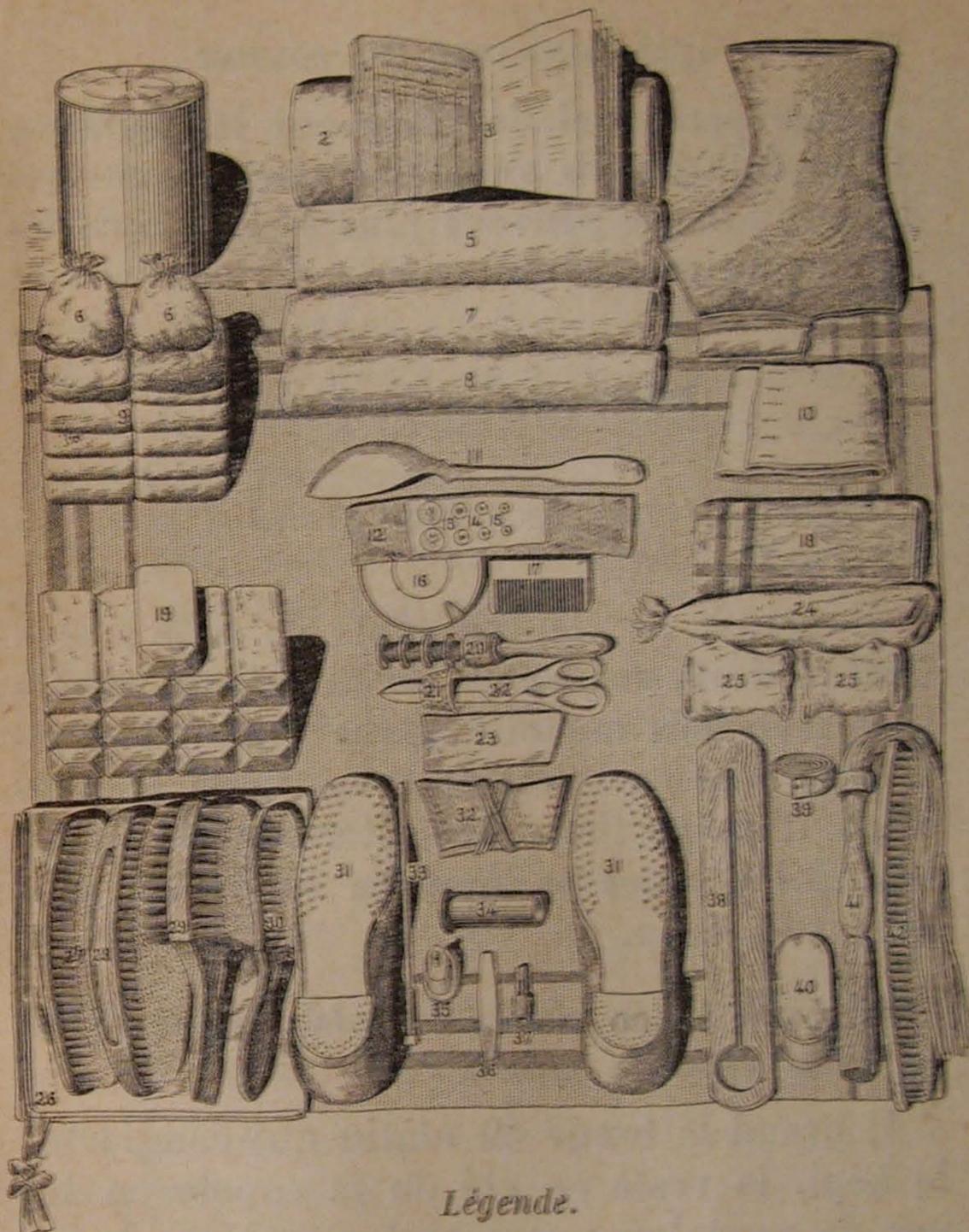
1 chalit en fer ou en bois avec 3 planches, ou une couchette ; 1 paillasse, 1 matelas, 1 paire de draps, 1 traversin, 1 couverture (et 1 couvre-pieds pendant l'hiver).

* *Comment le soldat reconnaît-il ses effets ?*

Au moyen de son numéro matricule, imprimé directement sur la doublure, ou marqué sur un morceau de toile faufilé sur l'effet (collection de guerre).

* *Le soldat peut-il disposer des effets qui lui sont confiés ?*

Non, les effets ne doivent servir qu'à



Légende.

- | | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|--|
| 1. Boîte de conserves. | 17. Peigne. | 31. Souliers. |
| 2. Chemise. | 18. Mouchoir. | 32. Sous-pieds de guêtres en cuir. |
| 3. Livret. | 19. Cartouches. | 33. Baguette du fusil modèle 1886. |
| 4. Guêtres de cuir à jambières. | 20. Bobine. | 34. Boîte de nécessaire d'armes. |
| 5. Caleçon. | 21. Dé. | 35. Huilier. |
| 6. Petits vivres. | 22. Ciseaux. | 36. Lame de tournevis. |
| 7. Serviette. | 23. Sous-pieds de guêtres blanches. | 37. Lavoir (1) ou ficelle de 2 ^m ,50. |
| 8. Cravate. | 24. Calotte de coton. | 38. Patience. |
| 9. Pain de guerre. | 25. Gants. | 39. Courroie de capote. |
| 10. Guêtres en toile. | 26. Sac de petite monture. | 40. Boîte à graisse. |
| 11. Cuilleret fourchette. | 27. Brosse à habits. | 41. Martinet. |
| 12. Trousse. | 28. Brosse à lustrer. | 42. Brosse à boutons. |
| 13. Boutons de capote. | 29. Brosse double à souliers. | |
| 14. Boutons de pantalon. | 30. Brosse à fusil. | |
| 15. Boutons de guêtres. | | |
| 16. Glace. | | |

(1) Supprimé dans l'armement modèle 1886.

l'usage personnel de celui qui les a reçus. Il ne doit jamais s'en débarrasser sous prétexte qu'ils ne peuvent plus servir, mais les rendre au capitaine.

Différentes tenues.

** Quelle tenue le soldat prend-il pour les corvées ?*

Il prend, en été, les effets de toile ; pendant l'hiver, les effets de drap sont portés sous les effets de toile. Dans Paris, les corvées se font en effets de drap, veste et pantalon d'instruction. A l'intérieur du quartier, les corvées se font en effets de toile sans ceinturon.

** Quelle tenue prend le soldat pour sortir en ville dans la matinée ?*

Il prend la tenue du matin qui comporte : le képi, la veste en été ou la capote en hiver, le pantalon rouge et les souliers de repos avec les guêtres blanches l'été, et les brodequins l'hiver.

** Quelle tenue prend le soldat pour sortir en ville à partir d'une heure de l'après-midi ?*

Il prend la tenue du jour qui comporte : le képi n° 2, la tunique en été et la capote

en hiver, le pantalon rouge, les souliers de repos avec guêtres blanches en été, les brodequins en hiver, le ceinturon et l'épée-baïonnette. En hiver, il peut mettre des gants dits mouffles.

A Paris, la tenue de sortie, à partir de une heure, est la même que celle du dimanche, moins les gants blancs.

** Quelle tenue prend le soldat pour sortir du quartier le dimanche ?*

Il prend la grande tenue qui comprend les mêmes effets que la tenue du jour, plus le képi de grande tenue et les épaulettes et il met les gants blancs.

La tenue du dimanche se porte à partir de la soupe du matin.

** Qu'appelle-t-on grande tenue de service ?*

La grande tenue avec le sac chargé, capote roulée en fer à cheval sur le sac, petit bidon avec quart passé dans la courroie et en arrière, équipement et armement. La jugulaire du képi ajustée sous le menton.

** Comment sont portés le pantalon, la cravate, le ceinturon ?*

Le pantalon tombe droit devant sur le cou-de-pied et descend derrière jusqu'à la naissance du talon de la chaussure, ainsi il

est légèrement incliné d'avant en arrière du cou-de-pied au talon, en dedans comme en dehors du pied.

La cravate fait deux tours. Elle est suffisamment serrée pour ne pas bâiller sous le menton et ne pas laisser apercevoir la chemise ; elle ne doit faire qu'un nœud simple devant ; elle est pliée de façon à ne dépasser que d'environ 1 centimètre le col de l'effet porté pour le préserver de la sueur. La cravate est fixée à la chemise par 3 épingles.

Le ceinturon est placé autour de la taille, il repose sur les hanches et les boutons de derrière de la capote ou les soubises de la tunique, une patte fixée sur le côté gauche du vêtement est destinée à le soutenir. Le ceinturon est toujours ajusté à la taille de l'homme et assez serré pour ne pas glisser.

Quand la tenue est en capote, celle-ci doit faire, à partir des hanches, d'avant en arrière, deux replis bien marqués, de manière à réduire son ampleur et à l'ajuster à la taille de l'homme. La martingale doit être tendue de manière à ce qu'elle ne baille jamais.

Le ceinturon couvre les derniers boutons de devant de la tunique et passe entre les deux dernières rangées de boutons de la capote.

Le bout de la bande ne doit jamais être visible.

La plaque est mise de façon à correspondre au milieu de la poitrine.

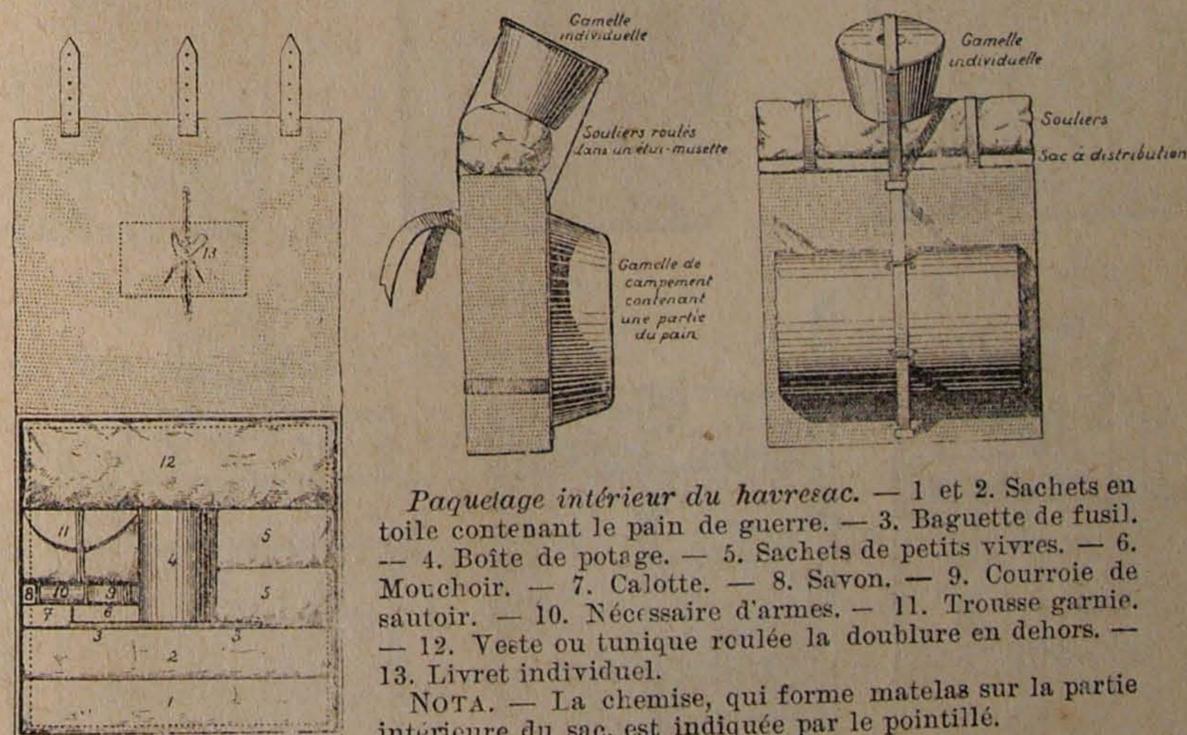
** Quels sont les effets que le soldat emporte en campagne ?*

Le soldat porte :

1° Sur lui, le képi, la capote (les pans relevés, le fourreau de la baïonnette dans l'intérieur du pli) ; le pantalon de drap, 1 paire de brodequins ; 1 paire de bretelles, 1 chemise, 1 ceinture de flanelle, 1 cravate, 1 caleçon, 1 mouchoir, 1 plaque d'identité.

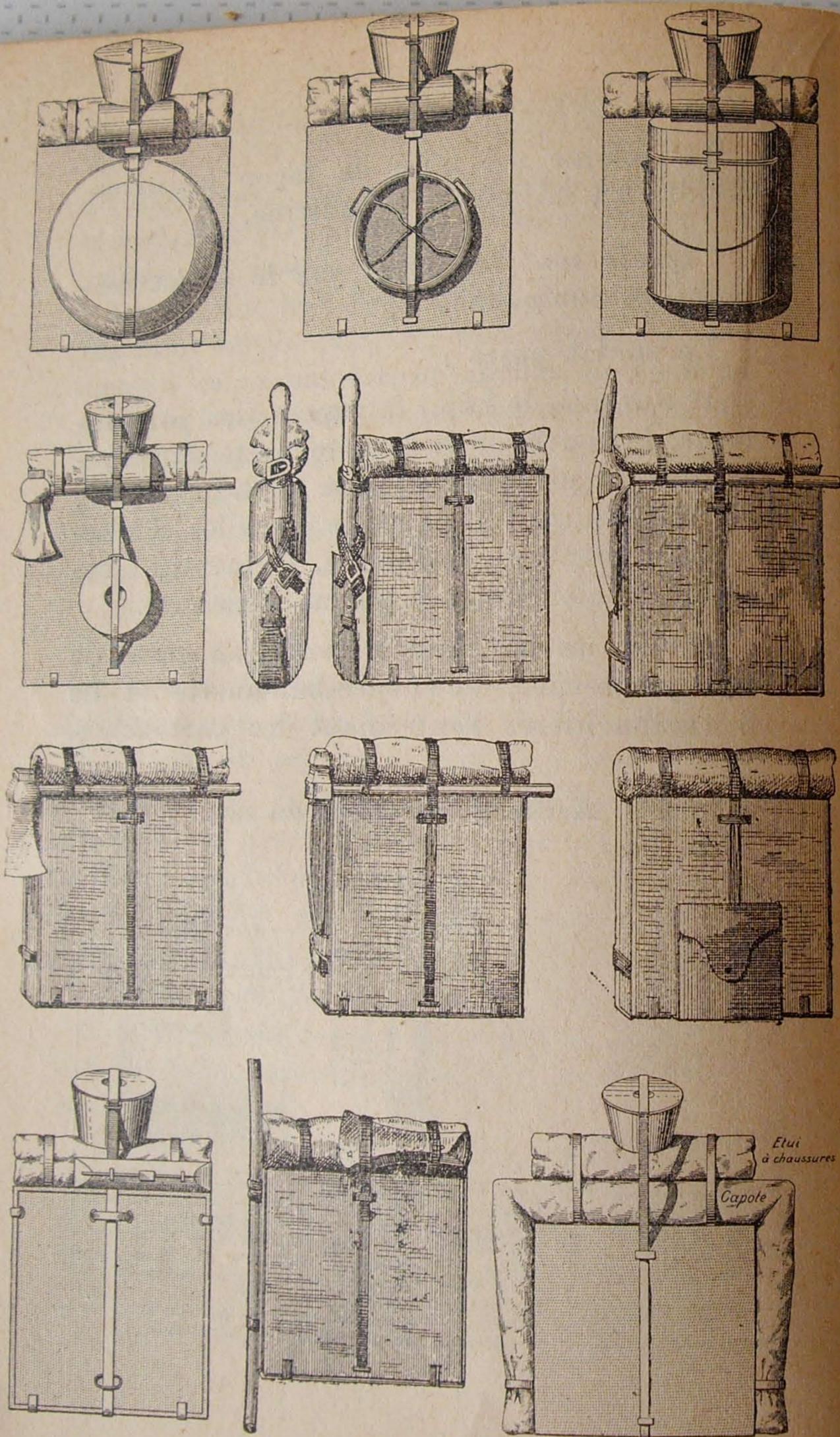
2° Sur les hanches, le ceinturon garni de son porte-épée, de l'épée-baïonnette et de 3 cartouchières renfermant les cartouches.

Arrimage extérieur du sac.



Paquetage intérieur du haversac. — 1 et 2. Sachets en toile contenant le pain de guerre. — 3. Baguette de fusil. — 4. Boîte de potage. — 5. Sachets de petits vivres. — 6. Mouchoir. — 7. Calotte. — 8. Savon. — 9. Courroie de sautoir. — 10. Nécessaire d'armes. — 11. Trousse garnie. — 12. Veste ou tunique roulée la doublure en dehors. — 13. Livret individuel.

NOTA. — La chemise, qui forme matelas sur la partie intérieure du sac, est indiquée par le pointillé.



La bretelle de suspension le soutient pour décharger les hanches.

3° Sur les épaules, en sautoir de l'épaule droite au côté gauche, l'étui-musette renfermant le quart; de l'épaule gauche au côté droit, le petit bidon. Le havresac à plat sur le dos doit affleurer les épaules par sa partie supérieure; le fusil garni de sa bretelle.

** Que place-t-on à l'extérieur du havresac ?*

Les souliers, enveloppés dans un étui-musette dont on a rentré la banderole à l'intérieur, sont placés, sur le dessus du sac, sur les souliers, la petite gamelle (légèrement inclinée en arrière).

La marmite ou la grande gamelle ou le seau en toile ou le moulin à café, est placé sur la patelette et maintenu par la grande courroie qui passe en dessus.

Le sac à distribution est roulé de façon à montrer le numéro de l'escouade et placé sur les souliers.

La boîte de conserve au-dessus du passant du sac entre la gamelle et le campement.

La marmite, la grande gamelle et le seau en toile maintenus sur la patelette par la grande courroie passant dans les anses.

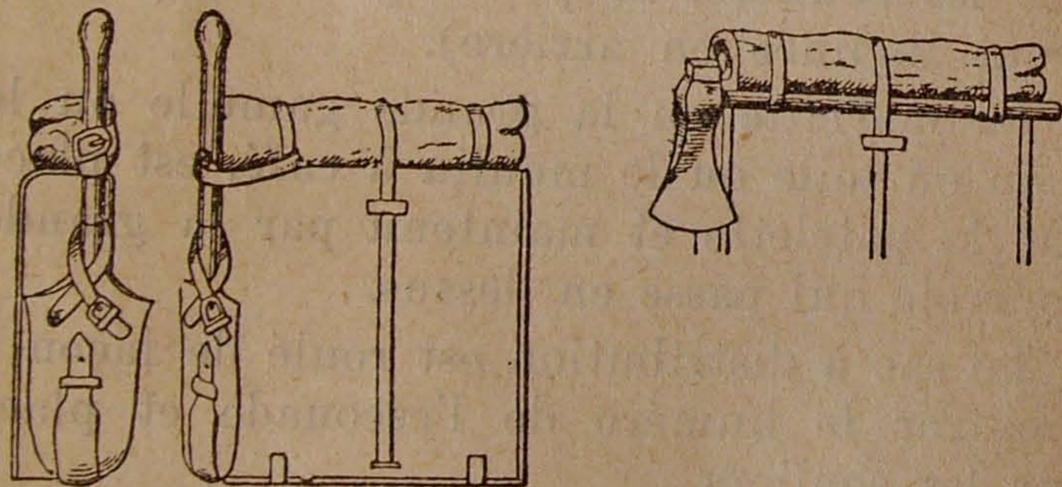
Le moulin à café sur le milieu de la patelette, la grande courroie dans les tenons

de l'ustensile et les passants du havresac, l'arbre du tourniquet en dessus.

Le sac à distribution est plié et placé sur l'étui à souliers.

** Comment place-t-on les outils sur le sac ?*

La pioche, le manche horizontal contre le bord supérieur du sac, le fer, le tranchant en bas et à gauche, l'outil maintenu par les trois courroies, celle de droite enroulée autour du manchon de manière à faire un tour complet pour l'empêcher de glisser ; le pic et la hache comme la pioche.



La pelle-bêche verticale, le fer, en bas, l'outil maintenu par la courroie latérale de gauche introduite dans le passant de l'étui et par la courroie de capote qui est reliée à la courroie de gauche du sac.

La scie articulée au milieu du sac, l'ouverture en dehors, maintenue par la grande

courroie, le bord inférieur de l'étui affleurant l'arête inférieure du sac.

** Comment roule-t-on la veste ?*

On retourne les manches, on boutonne la veste, on rentre le col et les épaules, ainsi que le bas de l'effet et on rabat les manches en croix. Puis, deux hommes roulent la veste simultanément en commençant par le côté des manches, jusqu'à ce que les deux rouleaux se rejoignent. Les deux rouleaux doivent se trouver, sur le sac, l'un au-dessus de l'autre et faire face vers l'avant.

** Comment roule-t-on la capote ?*

La capote se roule en porte-manteau sur une longueur telle, qu'en s'appliquant sur le sac elle embrasse les trois côtés et arrive à deux doigts environ du bas du sac, de façon que, lorsque le sac pose à terre, le vêtement ne soit pas détérioré.

Le soldat place le rouleau bien serré, en fer à cheval autour du sac, de manière qu'il n'y ait aucun jour et que les extrémités arrivent à la hauteur indiquée.

La capote est maintenue sur le haut du sac, par la grande courroie et les deux petites. Les boucles de ces courroies sont mises à la même hauteur et sur le pli de fermeture de la capote, leurs passants touchant le sac.

Lorsque la capote est bien roulée, on ne doit pas apercevoir les poches. Elle est fixée sur les côtés du sac par les courroies de flanc dont les boucles sont dissimulées sous la patelette.

** Que place-t-on à l'intérieur du havresac ?*

La chemise pliée et placée au fond de façon à former une sorte de matelas.

Le pain de guerre (24) dans 2 sachets de toile.

Les 2 sachets, contenant chacun 12 pains de guerre, sont placés l'un sur l'autre le 1^{er} appuyant une de ses petites faces sur la planche du fond du havresac.

La baguette du fusil et la ficelle de nettoyage contre le sachet supérieur du pain de guerre.

La boîte de potage sur le milieu du sac et un côté s'appuyant sur le sachet supérieur.

Les sachets de petits vivres à droite de la boîte de potage.

Les brosses à cirage ou à graisse et la boîte à graisse, enveloppées dans un linge, sont placées dans les souliers; seule la brosse à habits est placée dans le sac.

Le mouchoir, la calotte de coton, les guêtres de toile, les sous-pieds et lacets de rechange, le savon, la courroie de capote et le

nécessaire d'armes, s'il y a lieu, et la trousse garnie, à gauche de la boîte de potage.

Recouvrant le tout, la veste pliée, la doublure en dehors.

Le livret individuel et le bonnet de police dans la poche de la patelette.

Nota. — La cuiller et le quart sont mis dans l'étui-musette.

** Qu'est-ce que la plaque d'identité ?*

C'est une plaque en métal destinée à faire constater l'identité du possesseur en cas de blessure ou d'accident grave en campagne.

Cette plaque, qui n'est distribuée *qu'en temps de guerre*, est portée au cou, sous les vêtements, suspendue par un lacet de coton noir. Sur une face sont gravés les nom, prénoms et la classe de son propriétaire; sur l'autre, sont marqués la subdivision de région et le numéro matricule au recrutement.

** Comment le soldat porte-t-il sa montre ?*

Sous ses effets et jamais d'une manière apparente, ni pour la montre ni pour la chaîne.

** Comment le soldat porte-t-il le deuil de famille ?*

Il porte un crêpe faisant le tour du bras

gauche, à mi-distance du coude et de l'épaule.

** Comment le soldat porte-t-il les cheveux et la barbe ?*

Les cheveux doivent être coupés et entretenus très courts ; la barbe peut être portée entière, assez courte cependant pour qu'elle ne cache pas les écussons du collet, ou rasée en conservant la moustache et la mouche.

** Pourquoi oblige-t-on le soldat à porter les cheveux courts ?*

C'est pour que le nettoyage de la tête soit rendu plus facile et pour éviter les parasites (poux) et certaines maladies comme la teigne.

** Dans la compagnie, qui est chargé de couper les cheveux et de raser le soldat ?*

Le perruquier de la compagnie. Il ne lui est rien payé pour ce travail ; mais il est exempt du service de garde et des corvées. Ses outils lui sont fournis au compte de l'ordinaire.

Prestations en deniers et nature.

** Qu'appelle-t-on solde ?*

On appelle solde la somme allouée chaque

jour par l'Etat pour la nourriture et l'entretien du soldat.

** Quelle est cette somme ?*

28 centimes, dont 23 pour la nourriture et 5 remis à l'homme pour ses menus besoins.

** Que deviennent les 23 centimes qui ne lui sont pas remis ?*

Ils servent : 1° à nourrir le soldat ; 2° à acheter les ingrédients nécessaires pour la propreté des hommes, des armes, des effets, des locaux de la compagnie et l'éclairage des chambres.

** En dehors de la solde, qu'est-ce que l'Etat donne encore pour la nourriture du soldat ?*

L'Etat donne une indemnité qui varie de 20 à 35 centimes par jour selon les garnisons et représente la valeur de 300 grammes de viande.

** Comment vivent les hommes ?*

Les caporaux et les soldats d'une même compagnie vivent en commun et leur réunion est appelée « ordinaire ».

* *Que deviennent donc la solde et l'indemnité de viande affectées à la nourriture du soldat ?*

Elles sont versées à l'ordinaire.

* *Quelles sommes y ajoute-t-on ?*

1° 1 centime par jour pour les sous-officiers et les hommes ne vivant pas à l'ordinaire, qui se servent cependant des ingrédients de propreté ;

2° L'indemnité représentative d'eau-de-vie accordée en été à titre hygiénique ;

3° Les centimes de poche des hommes punis de prison et des hommes irrégulièrement absents le dernier jour du prêt.

* *Est-ce l'ordinaire qui achète toute la nourriture du soldat ?*

Non, l'Etat fournit gratuitement le pain de table et une partie de la ration journalière de sucre et café.

* *Quelle est la quantité de pain allouée par l'Etat ?*

La quantité journalière, appelée ration, est de 750 gr. de pain. On touche 2 rations à la fois en un seul pain (1.500 gr.). Quand il y a nécessité de donner du pain de guerre, la ration n'est plus que de 620 gr. avec 100 gr. de pain de guerre.

* *Quelle est la quantité de café et de sucre allouée journellement par l'Etat ?*

Chaque soldat reçoit 2 gr., 5 de café et 2 gr., 5 de sucre. L'ordinaire de la compagnie fournit une ration complémentaire de 7 gr., 5.

Tabac.

* *L'homme a-t-il droit à du tabac ?*

Oui, s'il est fumeur. Tous les dix jours, il touche un paquet de tabac de 100 grammes moyennant 15 centimes qui lui sont retenus sur son prêt.

Le soldat à l'exercice.

* *Que doit faire le soldat au moment d'aller à l'exercice ?*

Se mettre dans la tenue prescrite pour l'exercice. Si cet exercice a lieu en armes, essuyer son fusil pour éviter de salir ses vêtements avec la graisse et se rendre au point indiqué pour le rassemblement au moment du rappel.

* *Quelle attitude doit avoir le soldat sous les armes ?*

Avoir toujours une attitude fière, la tête

haute, le corps droit sans raideur. Apporter la plus grande attention aux commandements de l'instructeur, garder la plus grande immobilité dans le rang, manœuvrer avec énergie et vigueur, qu'on soit isolé ou en troupe, marcher et manœuvrer comme si l'on était sous les yeux du chef.

** Quelles précautions doit prendre le soldat rentrant de l'exercice ?*

Essuyer ses armes, graisser son fusil légèrement avant de le mettre au râtelier, changer ses effets s'ils sont mouillés, les nettoyer et mettre ses affaires en ordre.

Visite médicale. Infirmerie. Hôpital.

** Que devient le soldat qui s'est fait porter malade ?*

Le soldat est conduit à la visite par le sergent de semaine. S'il est reconnu malade, il est exempt de tout service ou d'exercice seulement ; il ne doit pas sortir du quartier et doit suivre les prescriptions médicales du docteur. Il peut être mis à l'infirmerie réglementaire ou envoyé à l'hôpital, si son état l'exige.

** Et s'il n'est pas reconnu malade ?*

Il est puni.

** A qui les militaires à l'hôpital peuvent-ils adresser une réclamation ?*

Au gradé de planton et ensuite à l'officier de jour chargé de visiter les malades à l'hôpital.

Demandes. Permissions.

** A qui le soldat doit-il s'adresser pour faire une demande ?*

Au sergent-major de sa compagnie.

** Que faut-il faire pour mériter une permission ?*

Avoir une excellente conduite, être très propre, savoir répondre à toutes les questions du questionnaire, bien manœuvrer, bien marcher et bien tirer ; la permission est une faveur et une récompense.

** Par qui est accordée*

1° *La permission de manquer à un repas ?*

Par le caporal d'escouade.

2° *La permission de changer de tour de garde ?*

Par l'adjudant.

3° *La permission de l'exercice ?*

Par le capitaine, sur la proposition de l'officier de peloton.

4° *La permission du rassemblement quotidien ?*

Par l'adjudant (ou en son absence, par le sergent-major).

5° *La permission de dix heures du soir, de minuit et de la nuit ?*

Par le capitaine, s'il s'agit de rester dans la garnison, par le colonel dans les autres cas.

6° *La permission de 24 heures et au delà jusqu'à concurrence de 30 jours ?*

Par le colonel.

* *Peut-on s'absenter de la garnison ?*

Jamais, même pour peu de temps, sans permission.

* *Les soldats sont-ils obligés de voyager en 3° classe ?*

Les soldats ont droit d'aller en 2° classe, mais non en 1^{re}.

* *Comment un soldat en permission peut-il obtenir une prolongation ?*

En adressant au général commandant la subdivision dans laquelle il se trouve momentanément une demande de prolongation, accompagnée du consentement écrit du colonel.

* *A quoi s'expose un soldat qui dépasse une permission ?*

Tout soldat qui, sans motif légitime, dépasse la durée de sa permission, est puni sévèrement.

S'il n'a pas rejoint dans les 15 jours qui suivent celui qui a été fixé pour son retour, il est considéré comme déserteur à l'intérieur, et traduit en conseil de guerre.

* *A quoi s'expose le soldat qui s'absente sans permission ?*

A une punition grave, et si l'absence illégale a dépassé 6 jours, le soldat est déclaré déserteur.

* *Si un permissionnaire tombe malade chez lui, que doit-il faire ?*

Se faire admettre à l'hôpital en se présentant à la gendarmerie ou au bureau de la place ; s'il ne peut s'y rendre, adresser un certificat de médecin civil ou militaire et une demande de prolongation au général commandant la subdivision.

* *Doit-on faire viser sa permission ?*

Le porteur d'une permission doit, à son arrivée dans le lieu où il se rend, se présenter, pour faire viser son titre : soit au bureau de la place, si c'est une ville de garnison, soit au commandant de la brigade

de gendarmerie dont dépend sa résidence, s'il n'y a pas de garnison au lieu où il doit jouir de sa permission.

Le visa de la gendarmerie n'est pas exigé sur les permissions ne dépassant pas 4 jours.

A Paris, le permissionnaire ne fait viser son titre de permission que s'il doit résider à Paris, ou dans le département de la Seine, au moins 8 jours.

Isolés en route pour le service.

** Comment le soldat pourvoit-il à ses besoins quand il voyage isolément pour le service ?*

Il lui est remis une feuille de route qui lui donne droit au logement chez l'habitant et il lui est payé une certaine somme pour subvenir à ses besoins. Cette somme est plus ou moins forte suivant la longueur du trajet.

** Que doit faire le soldat qui perd sa feuille de route ?*

Il en fait la déclaration au sous-intendant le plus rapproché. A cet effet, il prend les renseignements nécessaires à la gendarmerie ou auprès du commissaire de surveillance d'une gare de chemin de fer.

** Que doit faire le soldat en feuille de route à son arrivée à destination ?*

Faire viser sa feuille de route par le sous-intendant, ou par le maire s'il n'y a pas de garnison. En rentrant à son corps, il remet sa feuille de route à son sergent-major. En cas de congé ou de libération, il la fait viser par le commandant de la brigade de gendarmerie.

Récompenses.

** Quelles sont les récompenses que peut obtenir le soldat ?*

Les permissions, l'avancement, un diplôme ou médaille d'honneur, la citation à l'ordre, la médaille militaire, la croix de la Légion d'honneur.

** Qu'est-ce qu'un soldat de 1^{re} classe ?*

C'est un soldat choisi parmi ceux ayant au moins 6 mois de service, qui savent lire et écrire, qui se font particulièrement remarquer par leur vigueur, leur adresse au tir, leur conduite et leur tenue. Il ne peut être fait exception à cette règle que pour un acte de courage et de dévouement.

** De quelles faveurs jouissent les soldats de 1^{re} classe ?*

A moins de nécessité absolue ou de puni-

tion, ils ne font d'autres corvées que celle de leur compagnie. Ils portent un galon rouge sur chaque manche et remplacent le caporal absent dans l'escouade (2 par escouade). Au 28^e, le colonel leur accorde la permission permanente de 10 heures.

** Que doit faire un soldat pour obtenir un diplôme ou la médaille d'honneur ?*

Un acte exceptionnel de courage ou de dévouement ; avoir couru, pour sauver son semblable, des dangers graves ou avoir reçu des blessures sérieuses.

** Que veut dire : « citation à l'ordre » ?*

La citation à l'ordre est le récit d'un acte d'honneur et de bravoure qui est donné comme exemple à un régiment, à une brigade, à une division, à un corps d'armée ou à l'armée entière.

Une copie de cette citation est donnée au militaire qui en est l'objet.

** Qu'est-ce que la médaille militaire ?*

C'est une distinction qui est accordée aux hommes de troupe pour récompenser une action d'éclat ou les bons services rendus pendant de nombreuses années. Elle consiste en une décoration portant gravé sur le revers : « Valeur et discipline ». Elle donne droit, à grade égal, au salut des soldats non médaillés et aux honneurs des sentinel-

les. Un traitement annuel de 100 francs lui est alloué. Elle est portée avec un ruban jaune bordé de vert.

** Qu'est-ce que la croix de la Légion d'honneur ?*

C'est la suprême récompense du soldat comme du citoyen. Elle est obtenue à la suite d'un acte de bravoure exceptionnel ou de longs et bons services rendus à la Patrie. Elle donne droit aux marques extérieures de respect des militaires non décorés et à des honneurs particuliers des sentinelles.

** Quels sont les différents grades de l'ordre national de la Légion d'honneur ?*

Les grades de l'ordre national de la Légion d'honneur sont :

- 1^o Chevalier, croix en argent, ruban rouge ;
- 2^o Officier, croix dorée, rosette sur le ruban ;
- 3^o Commandeur, croix d'officier attachée autour du cou ;
- 4^o Grand-officier, croix d'officier sur le côté gauche, plaque en argent sur le côté droit ;
- 5^o Grand'croix, croix suspendue sur la hanche gauche par un très large ruban rouge en sautoir sur l'épaule droite.

Punitions.

* *Quel est le but des punitions ?*

Réprimer toute faute contre le devoir militaire et maintenir le soldat dans le droit chemin.

* *Quelle est la nature des punitions infligées aux soldats ?*

Corvées supplémentaires; inspection avec la garde; consigne au quartier; salle de police; prison; cellule; renvoi de la première à la deuxième classe; envoi aux compagnies de discipline.

* *En quoi consistent les corvées supplémentaires ?*

Ces corvées sont faites en dehors de celles que le soldat accomplit à son tour dans la compagnie.

Elles sont infligées pour les fautes légères.

* *En quoi consiste l'inspection avec la garde ?*

Se présenter à l'inspection de la garde montante en grande tenue de service ou dans telle tenue que fixe celui qui a puni. Cette punition est infligée pour négligence dans l'entretien des effets et des armes.

* *En quoi consiste la punition de consigne au quartier ?*

Rester à la caserne pendant les heures laissées libres par le service, et être employé à toutes les corvées du quartier. Cette punition est infligée pour les fautes légères contre la discipline.

* *En quoi consiste la punition de salle de police ?*

Etre employé à toutes les corvées du quartier, assister à tous les exercices, et être enfermé aux heures libres dans un local disciplinaire où l'on n'a qu'une demi-fourniture de couchage. Lorsqu'il n'y a pas de service dans la journée, les hommes punis de salle de police sont exercés au peloton de punition pendant 2 heures.

* *Dans quels cas la punition de salle de police est-elle infligée ?*

La salle de police est infligée pour les manquements à l'appel du soir, pour mauvais propos, désobéissance, négligences persistantes, querelle, ivresse légère (1^{re} fois).

* *En quoi consiste la punition de prison ?*

Les hommes punis de prison ne font aucun service; ils sont enfermés dans un local particulier où ils n'ont d'autre couchage qu'une couverture sur le lit de camp. Ils

sont exercés pendant 3 heures le matin et 3 heures le soir au peloton de punition ; ils sont en outre employés aux corvées de propreté les plus pénibles. Leurs centimes de poche sont versés à l'ordinaire qui bénéficie également de leurs rations de vin, d'eau-de-vie, de sucre et de café.

** Dans quels cas la punition de prison est-elle infligée ?*

La prison est infligée pour les fautes graves, particulièrement lorsqu'elles sont commises pendant un service ou en état d'ivresse, et pour les récidives.

** En quoi consiste la punition de cellule ?*

Les soldats punis de cellule sont enfermés et isolés pendant toute la durée de leur punition. Ils reçoivent pour toute nourriture le pain et deux repas, dont un sans viande. Cette punition n'est infligée que dans des cas d'une gravité exceptionnelle et pour 8 jours au plus.

** Peut-on fumer, avoir de la lumière, des allumettes dans les locaux disciplinaires ?*

Non.

** Dans quel cas peut-on envoyer des soldats aux compagnies de discipline ?*

Lorsque les punitions disciplinaires du corps sont reconnues insuffisantes à l'égard

de certains soldats qui, malgré ces avertissements, persistent à porter le trouble et le mauvais exemple dans le régiment ; les soldats sont traduits devant un conseil de discipline et désignés au général de division pour être incorporés dans une compagnie de discipline, en Algérie, où ils sont traités avec la plus grande rigueur.

** A quoi s'expose un soldat qui commet des fautes graves entraînant la punition de prison ?*

A être maintenu au corps après le départ de sa classe pendant un nombre de jours égal au nombre de journées de prison et de cellule qu'il aura subies depuis son incorporation.

** Et si le nombre de jours de prison ou de cellule dépasse 60 ?*

La durée du maintien au corps sera fixée par un conseil de discipline. Elle variera de 3 mois à 1 an. (Art. 47 de la loi du 15 juillet 1889.)

** Les dispensés (Art. 21, 22 ou 23) peuvent-ils être maintenus au corps après la libération de la classe ?*

Les dispensés qui ont subi pendant leur année de service un maximum de 60 jours de salle de police ou 30 jours de prison sont

traduits d'office devant un conseil de discipline qui peut demander leur maintien au corps pendant les 2 années dont ils avaient été dispensés.

Le général de corps d'armée statue en dernier lieu.

Si leur instruction est insuffisante, un rapport est adressé au général de corps d'armée qui fixe la durée du maintien.

(Art. 24 de la loi du 15 juillet 1889 et circulaires du 28 mai 1890 et du 5 décembre 1891.)

* *Qu'appelle-t-on conseil de guerre?*

Les conseils de guerre sont des tribunaux militaires, ayant mission de juger les crimes et délits commis par les soldats. Ils appliquent le code de justice militaire.

* *De quelle peine, sont punis, en temps de paix, le sommeil en faction, l'abandon de son poste, la rébellion envers la force armée ou les agents de l'autorité sans armes?*

De 2 à 6 mois de prison.

* *L'insulte envers une sentinelle?*

6 jours à 1 an de prison.

* *Les outrages par paroles, gestes ou menaces envers un supérieur pendant le service ou à l'occasion du service?*

De 5 à 10 ans de travaux publics.

* *Les outrages hors du service?*

De 2 à 5 ans de prison.

* *La désertion à l'étranger en temps de paix?*

De 2 à 5 ans de travaux publics.

* *La désertion à l'intérieur?*

De 2 à 5 ans de prison.

* *La vente de ses effets d'armement, d'équipement ou d'habillement, de munitions ou tout autre objet à lui confié pour le service?*

De 1 à 5 ans de prison.

* *Le vol des armes ou effets appartenant à l'Etat ou à des militaires, quelque peu d'importance que comportent ces objets (bourgeron, cravate, brosse)?*

De 5 à 10 ans de réclusion; en cas de circonstances atténuantes, de 1 à 5 ans de prison.

* *La destruction ou bris volontaire d'armes, des effets de campement, de casernement, d'équipement ou d'habillement appartenant à l'Etat?*

De 2 à 5 ans de travaux publics.

* *L'ivresse manifeste et publique ?*

Première faute, 6 jours à 1 mois de prison, etc. (1).

Réclamations.

* *Le soldat peut-il réclamer ?*

Oui, *individuellement*. Les réclamations collectives ne sont pas admises.

* *A qui réclame-t-il ?*

A son capitaine, après avoir transmis sa demande par l'intermédiaire du sergent-major. Si la réclamation est rejetée, il peut réclamer au chef de bataillon ; ensuite, au colonel et au général, mais il faut commencer par se soumettre à la punition infligée.

* *A quoi s'expose un soldat qui réclame sans motif valable ?*

A une forte punition qui s'ajoute à sa punition primitive.

(1) Le soldat trouve à la fin de son livret individuel la nomenclature des peines encourues pour les différents crimes ou délits.

Routes à l'intérieur.

** *Comment une troupe voyageant par les voies ordinaires est-elle prévenue de l'heure du départ ?*

Une demi-heure avant le départ, les tambours et clairons battent et sonnent le rappel dans les quartiers occupés par la troupe ; tous les soldats se rassemblent avec armes et bagages à l'endroit désigné ; mais une troupe disciplinée et bien dressée doit pouvoir se passer de ce rappel.

** *Que se passe-t-il à l'arrivée au gîte ?*

La colonne est arrêtée. On lit les ordres, on commande le service et le fourrier distribue les billets de logement, le pain et, s'il y a lieu, la viande, les légumes. Le lieu du rassemblement pour le lendemain est indiqué. Chacun se rend à son logement dès que les rangs sont rompus.

Lorsque les distributions n'ont pu avoir lieu dès l'arrivée, des corvées, conduites par le fourrier, se rendent, à l'heure fixée, au lieu déterminé par le commandant de la colonne.

** *Que fait le soldat à son arrivée au gîte ?*

Il s'occupe de sa propreté corporelle, tout particulièrement de ses pieds, change de

chaussures, nettoie ses armes, ses chaussures, ses effets, prépare ses repas et prend la tenue prescrite.

*** A quoi ont droit les soldats dans leur logement ?*

A un lit pour deux, mais les hôtes ne doivent jamais être déplacés du lit et de la chambre qu'ils occupent habituellement.

Les hommes ont, en outre, droit à une place au feu, à la lumière et aux ustensiles nécessaires pour préparer leur repas.

*** Où se trouvent les billets de ceux qui n'ont pu suivre la colonne ?*

Ils sont déposés au poste de police par le fourrier. Ce sous-officier y inscrit, en outre, l'adresse des hommes arrivés dont les camarades de lit sont en retard.

*** Comment le soldat doit-il réclamer ce qui est dû par son hôte ?*

Les soldats ne doivent rien exiger de leurs hôtes, quand même ceux-ci refusent de leur donner ce qui leur est dû ; mais ils avertissent leur sergent de section.

Comment prépare-t-on les repas ?

Les repas sont préparés par escouade, au logement du caporal, s'il est possible.

Comment assure-t-on les soins nécessaires aux hommes malades ?

Tous les jours, à l'heure fixée, les malades et les éclopés sont visités et pansés au poste de police.

*** A quelle heure de la soirée les soldats doivent-ils ne plus sortir de leur logement ?*

Dans les villes de garnison, on se conforme aux ordres du commandant d'armes.

Dans les autres localités, le chef de la troupe fixe l'heure à laquelle les soldats doivent être rentrés dans leur logement.

Que font les malades au moment du départ ?

Ceux qui sont autorisés à placer leur havresac sur les voitures le déposent le matin et rejoignent leur compagnie avant le départ. Ceux qui sont autorisés à marcher avec les voitures ou à y monter se rendent au poste après avoir répondu à l'appel de leur compagnie.

*** Quelles sont les dispositions prises contre les hommes qui ne se rendent pas au rassemblement pour le départ ?*

Aucun homme n'est admis dans les hôpitaux civils ou militaires sans un billet du médecin. Les autorités municipales remettent à la gendarmerie les noms des hommes

qui restent en arrière sous prétexte de maladie. A leur retour, ces hommes sont sévèrement punis.

Comment sont surveillés les hommes punis ?

Les hommes punis de salle de police ou de prison marchent avec leur compagnie ; ils reprennent leur punition en arrivant au gîte et couchent dans un local spécial ou, à défaut, au poste. Les soldats punis de cellule marchent sous l'escorte de la garde descendante, dix pas derrière la compagnie de queue ; en traversant les villes et les villages, ils portent l'arme sous le bras droit.

Préceptes du soldat.

* 1° Exécute avec zèle et intelligence tout ce que ton supérieur t'ordonne.

2° Ne t'absente jamais sans permission.

3° S'il t'arrive quelque chose, fais-le connaître immédiatement à ton supérieur immédiat qui te donnera un bon conseil.

4° Sois toujours respectueux et déférent pour tes supérieurs qui sont constamment préoccupés de tes besoins et te donnent sans cesse l'exemple de l'accomplissement des devoirs militaires, plus difficiles et plus nombreux pour eux que pour toi.

5° Aie soin de tes armes, de tes effets et de ton corps.

* 6° *L'ivrognerie met l'homme au-dessous de la brute, de l'animal ; le soldat ivre est indigne de son uniforme, il n'inspire que dégoût et mépris.*